

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

**Dossier: Verschwendung von Lebensmitteln**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Flückiger, Bernadette  
Gerber, Marlène  
Lévêque, Antoine  
Porcellana, Diane  
Salathe, Laura  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Flückiger, Bernadette; Gerber, Marlène; Lévêque, Antoine; Porcellana, Diane; Salathe, Laura; Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Verschwendung von Lebensmitteln, 2014 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 07.04.2025.

# Inhaltsverzeichnis

Food Waste bis 2025 zu halbieren (Pet.14.2033)	1
Verbrennung von Lebensmittelabfällen verbieten (Pa.Iv. 15.418)	1
Food Waste. Wirksame Kampagne darf nicht gestoppt werden! (Mo. 15.3975)	2
Eviter le gaspillage alimentaire par une régulation moindre (Mo. 17.3272)	2
Réduction des pertes de denrées alimentaires (Iv.ct. 17.313)	3
Plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po.18.3829)	5
Etudes sur les déchets alimentaires dans l'agriculture et les ménages	5
Lutter contre le gaspillage alimentaire (Mo. 19.3112)	5
Remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption (Po. 19.3483)	6
Rendre la réduction du gaspillage alimentaire fiscalement attractive (Mo. 20.3267)	6
Rapport complémentaire sur la PA 22+ (Po. 21.3015)	7
Champ d'action Commerce de détail dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3881)	7
Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3882)	8
Lutter contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3880)	8
Plus de régionalisme dans la restauration publique (Po. 21.4297)	9
Keine Vernichtung von konsumierbaren Fleischwaren im Detailhandel! (Mo. 22.3810)	9

# Abkürzungsverzeichnis

<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>SGK-SR</b>	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>WBK-SR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerates
<b>BLV</b>	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>FIAL</b>	Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
<b>VKCS</b>	Verband der Kantonschemiker der Schweiz
<b>SWISSCOFEL</b>	Verband des Schweizerischen Früchte-, Gemüse- und Kartoffelhandels
<b>Agenda 2030</b>	Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung – Programm der UNO, 2016 in der Schweiz eingeführt
<b>HyV</b>	Verordnung des Eidgenössisches Departement des Innern über die Hygiene beim Umgang mit Lebensmitteln
<b>LGV</b>	Lebensmittel- und Gebrauchsgegenständeverordnung
<b>ZHAW</b>	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften / Haute école des sciences appliquées de Zürich

---

<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CSSS-CE</b>	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>CSEC-CE</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>FIAL</b>	Fédération des Industries Alimentaires Suisses
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
<b>ACCS</b>	Association des chimistes cantonaux de Suisse
<b>SWISSCOFEL</b>	Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre
<b>Agenda 2030</b>	Agenda 2030 de développement durable – Programme de l'ONU mis en place dès 2016 par la Confédération
<b>OHyg</b>	Ordonnance du Département fédéral de l'Intérieur sur l'hygiène dans les activités liées aux denrées alimentaires
<b>ODAIOU</b>	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels
<b>ZHAW</b>	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften / Haute école des sciences appliquées de Zürich

# Food Waste bis 2025 zu halbieren (Pet.14.2033)

## Abfälle

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE  
DATUM: 16.10.2014  
MARLÈNE GERBER

Ende 2014 reichte der WWF beim Bund eine Petition mit über 20'000 Unterschriften ein mit der Forderung, den **Food Waste bis 2025 zu halbieren**. Im Herbst vor zwei Jahren hatte die Umweltorganisation bereits eine Studie veröffentlicht, die den Lebensmittelverlust nach den verschiedenen Anspruchs- und Lebensmittelgruppen aufschlüsselt sowie Empfehlungen zur Verringerung von Food Waste abgibt. Gemäss der Studie, die auf Erkenntnissen zweier Masterarbeiten beruht, fällt ein beträchtlicher Teil der Lebensmittelverluste (45%) bei den Haushalten an. Weitere 30% gehen auf das Konto der Verarbeitungsindustrie und weitere 13% auf dasjenige der Produktion. Dagegen sind die entstehenden Verluste im Handel (2%) sowie im Detailhandel und Gastgewerbe (je 5%) vernachlässigbar.<sup>1</sup>

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE  
DATUM: 16.06.2017  
DIANE PORCELLANA

Les commissions parlementaires ont procédé à l'examen préalable de la **pétition contre le gaspillage et la réduction des pertes d'au moins 50% d'ici 2025 des denrées alimentaires**. La CEATE-CN décidait de ne pas y donner suite par 12 voix contre 7. La CEATE-CE proposait par 6 voix contre 4 de suivre la décision de son homologue. Une minorité souhaitait l'élaboration d'une initiative ou d'une intervention parlementaire dans le sens de la pétition. Lors du passage au Conseil des Etats, la proposition de la majorité de la commission fut soutenue par 15 voix contre 14. Le Conseil national a choisi de ne pas y donner suite.<sup>2</sup>

# Verbrennung von Lebensmittelabfällen verboten (Pa.Iv. 15.418)

## Abfälle

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 15.10.2015  
MARLÈNE GERBER

Ihren Unmut betreffend die **Verbrennung von Lebensmittelabfällen** drückte Isabelle Chevalley (glp, VD) in ihrer parlamentarischen Initiative aus. Gemäss einem Bericht zu Nahrungsmittelverlusten im Detailhandel und in der Gastronomie würden in der Schweiz jährlich 100'000 Tonnen Lebensmittelabfälle verbrannt, führte die Initiatorin aus. Angesichts bestehender Alternativen zur Nutzung dieser Abfälle sei dies in jeder Hinsicht verantwortungs- und sinnlos. Aus diesem Grund forderte die Nationalrätin ein Verbrennungsverbot für Nahrungsmittelabfälle. Alternativ sollen solche Abfallprodukte in verschiedenen Bereichen verwertet werden, namentlich durch die Abgabe an Mensch und Tier sowie durch die Herstellung von Biogas und Komposterde. Sowohl die WBK-NR als auch die WBK-SR gaben dem Anliegen im Jahr 2015 – in der nationalrätlichen Kommission grossmehrheitlich und in der ständerätlichen WBK ohne Gegenstimme – Folge.<sup>3</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 17.03.2017  
MARLÈNE GERBER

In der Frühjahrsession 2017 schrieb der Nationalrat eine parlamentarische Initiative mit der Forderung nach einem **Verbrennungsverbot von Lebensmittelabfällen**, der die zuständigen Kommissionen im Jahr 2015 grossmehrheitlich oder gar einstimmig Folge gegeben hatten, ohne rechtliche Vorlage ab. Er tat dies auf Anraten einer Kommissionsmehrheit, welche nun der Ansicht war, dass sich in der Zwischenzeit bereits viel getan habe: So seien Sensibilisierungsmassnahmen beschlossen und weitere Massnahmen zur Verminderung von Lebensmittelabfällen bereits getroffen worden oder würden aktuell geplant. Eine linke Kommissionsminderheit stellte sich gegen Abschreiben des Anliegens. Zum einen gingen ihr die getroffenen Massnahmen noch zu wenig weit und zum anderen wollte sie zuerst einen vom BAFU angekündigten Bericht zu Food Waste abwarten, bevor das definitive Schicksal der parlamentarischen Initiative besiegelt werde. Im Nationalrat fand der Minderheitsantrag über die Fraktionen der SP, GLP und Grünen hinaus auch mehrheitliche Zustimmung bei der BDP. Dazu kamen vereinzelt Stimmen aus den drei bürgerlichen Stammfraktionen, was insgesamt aber nicht über 82 Stimmen hinaus reichte. Auf der anderen Seite fanden sich 102 bürgerliche Vertreterinnen und Vertreter, die für Abschreibung des Anliegens stimmten.<sup>4</sup>

# Food Waste. Wirksame Kampagne darf nicht gestoppt werden! (Mo. 15.3975)

## Lebensmittel

MOTION  
DATUM: 09.03.2017  
LAURA SALATHE

Eine Motion der grünliberalen Nationalrätin Isabelle Chevalley (VD) mit dem Titel „**Food Waste. Wirksame Kampagne darf nicht gestoppt werden!**“ verlangte vom Bundesrat, dass die Finanzierung einer Kampagne gegen Lebensmittelverschwendung weiterhin vom Bund sichergestellt werde. Das Anliegen dieser Forderung wurde zwar unterstützt, jedoch wurde die Motion von Seiten des Bundesrates aus finanziellen Gründen zur Ablehnung empfohlen. Diesem Rat folgte die grosse Kammer mit 121 zu 62 Stimmen, was zur Ablehnung der Motion führte. Diese war damit gescheitert.<sup>5</sup>

# Eviter le gaspillage alimentaire par une régulation moindre (Mo. 17.3272)

## Lebensmittel

MOTION  
DATUM: 07.06.2017  
KAREL ZIEHLI

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé une motion visant à **éviter le gaspillage alimentaire par une régulation moindre**. Celle-ci – lancée par le directeur de l'USAM et conseiller national libéral-radical Hans-Ulrich Bigler (fdp/prl, ZH) – s'appuie sur une étude délivrée à la demande de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur les déchets organiques issus de l'industrie agroalimentaire. Cette étude montre que sur les 2,3 millions de tonnes de denrées alimentaires gaspillées en Suisse (soit un tiers des denrées destinées à la consommation en Suisse), 350'000 tonnes pourraient être évitées. La rapporteuse francophone de la commission depositaire de la motion, Isabelle Chevalley (glp/pvl, VD), estime que ces pertes pourraient, par le biais de changements législatifs, être évitées. La commission souhaite ainsi que des simplifications, réductions et suppressions des réglementations en vigueur soient mises en place afin de faire un pas vers une réduction du gaspillage. La conseillère nationale rappelle que le Conseil fédéral, dans son rapport relatif à la mise en place d'une économie verte, nomme ce point-là comme étant important, sans oublier que la réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici à 2030 est l'un des objectifs de l'agenda 2030 des Nations Unies, adopté par la Confédération.

Il s'agirait donc de passer en revue l'ensemble des ordonnances, directives et lois pouvant impacter le gaspillage alimentaire. Plus spécifiquement, deux exemples sont pointés du doigt: premièrement, la date de péremption qu'il s'agirait de repenser afin d'indiquer différemment aux consommateurs et consommatrices jusqu'à quand ils peuvent manger leurs produits et deuxièmement l'interdiction, suite à la crise de la vache folle dans les années 1990, de la revalorisation des restes de nourriture en aliments pour animaux (les restes des restaurants utilisés comme nourriture pour les cochons étant l'exemple le plus courant).

Concernant le premier point, le conseiller fédéral Alain Berset a tenu à rappeler que, ni le Conseil fédéral, ni l'Administration fédérale ne sont en charge de réguler les dates de péremption sur les produits. Une ordonnance allant dans ce sens existait bel et bien, mais celle-ci a été supprimée il y a une dizaine d'années. L'industrie est en charge d'indiquer ces dates. De plus, le Conseil fédéral estime que la motion n'est que peu claire, fournissant trop peu d'exemples et erronée. En effet, selon Alain Berset, cette motion risquerait d'amener plus de législation qu'elle n'en supprimerait, prenant l'exemple des dates de péremption sur les yoghourts (qui n'a aujourd'hui plus de législation).

Contre l'avis du Conseil fédéral qui appelait à rejeter cette motion pour les raisons évoquées en amont, le Conseil national l'adopte par 161 voix contre 14 et 10 abstentions. Celle-ci devrait être traitée par la chambre haute lors de la session d'hiver 2017.<sup>6</sup>

**La motion intitulée éviter le gaspillage alimentaire par une réglementation moindre**, provenant de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN), avait réussi à convaincre une majorité écrasante du Conseil national. Celle-ci n'est cependant pas soutenue par sa commission sœur, la CSEC-CE, qui demande à l'unanimité aux sénateurs de la rejeter. Cette motion vise à réduire, supprimer et adapter certaines réglementations en vigueur dans l'industrie agroalimentaire et qui ont pour conséquence une augmentation des chiffres du gaspillage alimentaire. Bien qu'étant consciente de la problématique du gaspillage alimentaire ainsi que des inquiétudes de sa commission sœur, la CSEC-CE estime qu'une réduction de ce phénomène ne pourra ni être atteinte par une dérégulation des règles en vigueur ni par la mise en place de normes plus strictes envers les producteurs, les distributeurs et la gastronomie. De plus, elle estime que les préoccupations émises dans le cadre de cette motion sont déjà prises en compte dans le cadre de l'Agenda 2030, qui demande une réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici à cette date. La rapporteuse de la commission, Brigitte Häberli-Koller (pdc, TG), insiste plus spécifiquement sur les dangers sur la santé humaine que pourrait amener une dérégulation des règles en vigueur dans ce secteur (date de péremption, importations d'aliments avec des taux de produits phytosanitaires élevés, etc.). La commission estime que le meilleur moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire reste d'informer au mieux les consommatrices et consommateurs ainsi que de travailler avec l'industrie alimentaire sur les prescriptions concernant les dates de péremption.

Malgré tout, la commission compétente souhaite suivre l'évolution des objectifs de l'Agenda 2030 concernant le gaspillage alimentaire et a lancé un postulat intitulé "Agenda 2030. Bilan intermédiaire" allant dans ce sens.

Le conseiller fédéral Alain Berset est du même avis que la commission concernant la présente motion et précise deux aspects. Premièrement, que l'étiquetage des dates de péremption ne relève pas de la responsabilité de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (qui demande simplement que ces dates soient présentes), mais de l'industrie alimentaire. Deuxièmement, que pour éviter les épizooties, certaines règles d'hygiène ont été introduites, comme par exemple l'interdiction de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires; des règles qui font sens selon le Conseil fédéral, d'autant plus que cela pourrait mettre en danger l'exportation de fromage et de viande.

Le conseiller fédéral Berset ajoute néanmoins que l'exécutif, conscient du problème, a mis en place certaines mesures, dans le cadre de l'Agenda 2030, ainsi que dans le cadre du plan d'action Economie verte et demande donc aux sénateurs de suivre leur commission.

Sans prise de parole au Conseil d'Etat en faveur de la motion, celle-ci **est rejetée**.<sup>7</sup>

## Réduction des pertes de denrées alimentaires (lv.ct. 17.313)

### Lebensmittel

Un jour après avoir rejeté une motion de la CSEC-CN qui demandait à ce que certaines réglementations soient adaptées afin de réduire le gaspillage alimentaire, le Conseil des Etats se penche à nouveau sur cette problématique. En effet, l'initiative cantonale provenant de Soleure et intitulée **Réduction des pertes de denrées alimentaires** vise les mêmes objectifs que la motion de la CSEC-CN. La chambre des cantons a décidé par la même occasion de traiter simultanément le postulat (17.3966) émanant de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture CSEC-CE demandant la publication d'un bilan intermédiaire de l'Agenda 2030. Cette demande de la commission intervient en guise de contre-projet à la motion de la CSEC-CN citée en amont.

Pour en revenir à l'initiative cantonale issue du canton de Soleure, celle-ci reste vague sur les mesures à prendre et incite le parlement à trouver des solutions sous la forme d'objectifs de réduction du gaspillage alimentaire ainsi qu'au travers de mesures concrètes. La CSEC-CE estime, elle, qu'il est difficile de fixer des objectifs contraignants, aux vues de l'évolution future de la mise en place de l'Agenda 2030. Elle considère, en outre, que les objectifs recherchés par l'initiative sont déjà remplis par ce dernier et qu'il serait donc redondant d'accepter la proposition émanant du canton de Soleure. Elle préfère à cela son postulat demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport dans les cinq ans sur l'objectif 12 de l'Agenda 2030, intitulé "Consommation et production durable"; un objectif visant la réduction du gaspillage alimentaire de 50%

d'ici à 2030.

Le sénateur glaronnais Werner Hösli (udc, GL) estime, quant à lui, que le postulat de la commission est superflu. En effet, il constate que le Conseil fédéral a prévu de publier un rapport début 2018 sur l'avancée des objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda 2030 ainsi que sur la suite à donner. Il est alors de l'avis que l'assemblée fédérale peut attendre la publication de ce rapport avant de demander l'établissement d'un rapport spécifique sur l'objectif numéro 12, et propose donc de rejeter le postulat de la CSEC-CE.

La conseillère fédérale Doris Leuthard considère également que c'est demander un rapport de trop, pour un sujet où beaucoup de rapports sont déjà publiés dans le cadre des mesures prises pour la promotion d'une économie verte.

A l'issue du vote, les sénateurs arrivent à une égalité du nombre de voix (17 pour les deux camps, sans abstention) et c'est par la voix prépondérante de sa présidente, Karin Keller-Sutter (plr, SG), que le postulat de la CSEC-CE est rejeté.

Quant à l'initiative cantonale soleuroise, les sénateurs décident de suivre l'avis de leur commission qui l'avait rejetée à l'unanimité moins trois absentions. Celle-ci passe donc aux mains de la chambre du peuple.<sup>8</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 15.03.2018  
KAREL ZIEHLI

Après avoir été rejetée par le Conseil des Etats, l'initiative cantonale soleuroise visant une **réduction des pertes de denrées alimentaires** est traitée par la chambre du peuple. Première oratrice, la députée vert-libérale Isabelle Chevalley (pvl, VD) – qui avait déjà défendu un projet aux objectifs similaires, finalement refusé par la chambre des cantons ainsi qu'une motion, également rejetée, voulant maintenir les fonds pour une campagne publicitaire luttant contre ce problème – critique le Conseil fédéral pour son inaction quant à cette question. Bien que la Confédération se soit engagée à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 – comme le prévoit l'Agenda 2030 – les autorités refusent jusqu'à présent, selon la députée vaudoise, de passer à l'acte et de mettre en place des mesures concrètes. Elle souhaiterait également que ce principe soit inscrit dans la Constitution. Afin de montrer à quel point certaines règles sont obsolètes, elle prend l'exemple des dates limites de conservation de certains produits, tel que du café en poudre ou des petits pois en boîte qui sont consommables même au-delà des dates indiquées. Elle critique, de plus, le fait que tout le monde se rejette la faute, ainsi que l'opposition systématique des grands distributeurs vis-à-vis des propositions émanant du Parlement, alors que ceux-ci ne font rien de bien concret. En tant que représentante de la minorité de la CSEC-CN, elle propose de donner suite à cette initiative du canton de Soleure.

La majorité de la commission compétente demande, quant à elle, (par 13 voix contre 10 et 1 abstention) aux parlementaires de ne pas donner suite à cette initiative bien qu'étant sensible à la problématique du gaspillage alimentaire. Le rapporteur germanophone, Marcel Dettling (udc, SZ), rappelle quelques chiffres à ce propos: 2 millions de tonnes d'aliments sont jetés chaque année, les ménages privés étant, avec 45%, les premiers responsables de ce gaspillage (30% sont à imputer à la transformation, 13% à la production, 5% à la gastronomie, 5% aux commerces de détail et finalement 2% au commerce). Malgré tout, en l'espace de quatre ans (depuis le lancement de l'Initiative), beaucoup de choses se sont passées dans ce domaine. En 2015, le Conseil fédéral a décidé de participer à l'Agenda 2030 de l'ONU et un bilan intermédiaire est prévu pour début 2018; un bilan ayant pour but de déterminer les priorités ainsi que la coordination pour le travail de mise en œuvre. De plus, la majorité de la commission estime que fixer des objectifs déterminés, comme le souhaite l'initiative, n'est pas possible, car la plus grande partie du gaspillage se produit au sein des ménages. Le député Dettling estime que la raison principale pour laquelle cette situation existe est notre prospérité et le faible coût des denrées alimentaires qui nous poussent à acheter plus que nécessaire. De plus, comme argumenté par la rapporteuse francophone de la commission Christine Bulliard-Marbach (pdc, FR), la majorité considère que les mesures prises de manière volontaire par les acteurs de cette branche sont les plus efficaces pour lutter contre ce problème, le "guide des bonnes pratiques du don d'aliments" publié par la FIAL et SWISSCOFEL, en collaboration avec l'OSAV et l'ACCS en étant un exemple.

La majorité de la commission propose donc d'attendre que le rapport commandé par le Conseil fédéral sorte avant de prendre des mesures et donc de ne pas donner suite à l'initiative soleuroise.

Suivant l'avis de la majorité de la commission, la chambre du peuple rejette par 105 voix contre 67 et 7 abstentions, l'initiative cantonale intitulée "Réduction des pertes de denrées alimentaires".<sup>9</sup>

# Plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po.18.3829)

## Abfälle

**POSTULAT**  
DATUM: 05.03.2019  
DIANE PORCELLANA

Isabelle Chevalley (pvl, VD) charge le Conseil fédéral de rédiger un **plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire**. Il devra contenir un répertoire des actions en cours et évaluer leurs effets, en présenter davantage afin d'atteindre une diminution de 50% de gaspillage alimentaire d'ici 2030. Finalement, il présentera un indicateur pour le suivi de l'évolution de la réduction du gaspillage. Pour la parlementaire, la Confédération doit coordonner les différentes actions et en initier davantage en collaboration avec le secteur privé pour atteindre l'objectif. Le Conseil fédéral approuve sa demande, le plan d'action devrait être évalué en 2024.

Lors du premier passage au Conseil national, la discussion avait été reportée. Le Conseil national a finalement accepté le postulat par 108 voix contre 76 et 5 abstentions. Le Conseil fédéral élaborera alors un plan d'action.<sup>10</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 06.04.2022  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat lancierte Anfang April 2022 einen **Aktionsplan**, um den **Kampf gegen Food-Waste zu stärken**. Dieser Aktionsplan wurde in Erfüllung des Postulates von Isabelle Chevalley (glp, VD) erarbeitet und verfolgte das Ziel, die Lebensmittelverschwendung bis 2030 im Vergleich zum Stand von 2017 zu halbieren. Gemäss dem Aktionsplan werde der Bund zu diesem Zweck mit den Unternehmen und Organisationen des Lebensmittelsektors – wie etwa dem Gastgewerbe, dem Vertrieb und der Landwirtschaft – eine branchenübergreifende Vereinbarung mit klaren Reduktionszielen abschliessen. Die freiwilligen Massnahmen, die ergriffen werden sollen, um diese Reduktionsziele zu erreichen, umfassen etwa das vermehrte Spenden von unverkauften Lebensmitteln an gemeinnützige Organisationen oder auch eine bessere Anbauplanung in der Landwirtschaft. Es sollen darüber hinaus Schritte unternommen werden, um auch den Food Waste, der in den privaten Haushalten entsteht, zu vermindern, beispielsweise mittels Informationskampagnen. 2025 soll der Bundesrat evaluieren, ob diese Massnahmen für die Zielerreichung genügen werden oder ob weitere Beschlüsse gefasst werden müssen.<sup>11</sup>

## Etudes sur les déchets alimentaires dans l'agriculture et les ménages

### Abfälle

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 29.04.2019  
DIANE PORCELLANA

Depuis 2013, l'OFEV récolte des données sur les **quantités de nourriture perdue dans le secteur agricole et au sein des ménages suisses**. Environ 90% des 225'000 tonnes de déchets alimentaires générés chaque année par l'agriculture pourraient être évités, tout comme une demi-tonne pour les ménages. Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié son volume de déchets alimentaires par habitant. Au printemps 2019, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'élaborer un plan d'action contre le gaspillage alimentaire. Les données collectées par l'OFEV serviront à l'élaboration de solutions visant à réduire le gaspillage alimentaire.<sup>12</sup>

## Lutter contre le gaspillage alimentaire (Mo. 19.3112)

### Lebensmittel

**MOTION**  
DATUM: 21.06.2019  
KAREL ZIEHLI

La conseillère nationale Martina Munz (ps, SH) se lance dans le **combat contre le gaspillage alimentaire**. De nombreux textes ont déjà été déposés à ce sujet; textes qui ont systématiquement été refusés par les chambres, à l'exception du postulat 18.3829 demandant un plan d'action sur la question. Pourtant, cette fois-ci la motion de la députée socialiste trouve à la fois les faveurs du Conseil fédéral ainsi que de la chambre du peuple. Le texte demande que l'article 7, alinéa 4 de la loi sur les denrées alimentaires soit complété comme suit: «Le Conseil fédéral peut arrêter des

dispositions particulières autorisant la remise de denrées alimentaires à des organisations certifiées ou à des personnes, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. La préservation de la santé humaine doit être garantie en tout temps.» Cette adjonction permettrait de faire en sorte que les invendus des supermarchés encore comestibles ne terminent pas aux ordures mais soient donnés à des organisations luttant contre la précarité. Des mesures similaires ont déjà été prises par plusieurs pays européens (France, Italie, République Tchèque). Il en revient maintenant à la chambre des cantons de statuer du sort de cette motion.<sup>13</sup>

#### MOTION

DATUM: 01.01.2020  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im Frühling 2020 beugte sich der Ständerat über die Motion Munz (sp, SH). Die Rednerinnen und Redner waren sich einig, dass der **Lebensmittelverschwendung** dringend Einhalt geboten werden müsse. Die Mehrheit im Stöckli erachtete dazu den mit der Motion vorgeschlagenen Weg als richtig. Sie sah in der geplanten Erweiterung der Lebensmittelabgaben nicht nur einen positiven Effekt für die Umwelt, sondern auch eine Massnahme zur Armutsreduktion. Für die Minderheit der SGK-SR argumentierte Hannes Germann (svp, SH), dass die Umsetzung der Motion für das Gastgewerbe schwierig sein werde. Zudem wäre gemäss Germann auch die Verpflichtung des Detailhandels, seine Angestellten nach Ladenschluss für die Verteilung der abzugebenden Lebensmittel zu bezahlen, sehr problematisch. Dennoch stimmte der Ständerat der Motion letztlich mit 33 zu 12 Stimmen deutlich zu.<sup>14</sup>

#### VERWALTUNGSAKT

DATUM: 11.06.2024  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat beantragte im Rahmen des Berichts über die Motionen und Postulate 2023 die **Abschreibung der Motion Munz (sp, SH) zur Verringerung der Lebensmittelverschwendung**. In Umsetzung der Motion hatte der Bundesrat im Dezember 2023 die LGV sowie die HyV geändert, um die Umverteilung von Lebensmitteln zu erleichtern. Die beiden Räte stimmten der Abschreibung in der Sommersession 2024 zu.<sup>15</sup>

## Remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption (Po. 19.3483)

### Lebensmittel

#### POSTULAT

DATUM: 27.09.2019  
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a accepté le postulat Masshardt (ps, BE) qui demande au Conseil fédéral d'analyser les possibilités de **remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption**. Cette demande s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et fait écho au postulat Chevalley 18.3829 accepté par la chambre du peuple en mars 2019. Le postulat de la socialiste profitait du soutien du Conseil fédéral.<sup>16</sup>

## Rendre la réduction du gaspillage alimentaire fiscalement attractive (Mo. 20.3267)

### Lebensmittel

#### MOTION

DATUM: 22.09.2020  
KAREL ZIEHLI

Le sénateur Peter Hegglin (centre, ZG) veut **rendre la réduction du gaspillage alimentaire fiscalement attractive** pour les détaillants, les distributeurs et les transformateurs. Il souhaiterait qu'il soit plus intéressant pour ces acteurs du marché de redonner les invendus alimentaires à des œuvres caritatives plutôt que de les jeter. Il serait ainsi possible de réduire jusqu'à 100'000 tonnes de gaspillage de denrées alimentaires, alors qu'aujourd'hui seules 10'000 tonnes sont redistribuées à des personnes touchées par la pauvreté. Selon Peter Hegglin, il est souvent plus compliqué – administrativement, logistiquement, financièrement – de donner ces aliments plutôt que de les jeter. En plénum, Ueli Maurer a expliqué que cette problématique était d'ores et déjà empoignée de trois manières par les autorités: premièrement, au niveau local, une fondation regroupant plusieurs offices fédéraux a été créée pour se pencher sur le rapport de la population aux aliments. Deuxièmement, le Conseil fédéral élabore

actuellement un plan d'action pour lutter contre ce phénomène, avec pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire par habitant de moitié d'ici à 2030. Et troisièmement, un changement législatif est en cours pour faciliter la remise des denrées alimentaires aux associations. Finalement, Ueli Maurer estime qu'un outil fiscal tel que pensé par Peter Hegglin n'aurait pas grand impact sur cette problématique. Les sénatrices et sénateurs ont été très partagés sur la proposition de l'élus zugois, ne la soutenant finalement qu'à une courte majorité (19 voix contre 17 et 2 abstentions).<sup>17</sup>

**MOTION**  
DATUM: 01.03.2021  
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, **la motion Hegglin** (centre, ZG) a été **rejetée** par le Conseil national, après les préavis négatifs de la commission compétente et du Conseil fédéral. Une large majorité des membres de la CER-CN considérait, en effet, que les coûts administratifs qu'impliquerait la mise en place d'une telle mesure fiscale pour réduire le gaspillage alimentaire seraient disproportionnés. De plus, la commission estimait judicieux d'attendre le plan d'action du Conseil fédéral avant d'aller de l'avant.<sup>18</sup>

## Rapport complémentaire sur la PA 22+ (Po. 21.3015)

### Agrarpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 16.03.2021  
KAREL ZIEHLI

La CER-CN a déposé un **postulat demandant un rapport complémentaire sur la politique agricole 22+** (PA 22+). La commission a, en effet, émis le souhait de compléter le rapport demandé par sa commission sœur quelques mois auparavant sur deux points: la promotion des circuits courts et de la vente directe, et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Soutenu par le Conseil fédéral et présenté dans le cadre des discussions sur la suspension de la PA 22+, le postulat a été tacitement accepté.<sup>19</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 23.06.2022  
KAREL ZIEHLI

Le Conseil fédéral a publié un **rapport complétant la Politique agricole 22+** (PA 22+), répondant ainsi aux doléances des deux chambres qui avaient déposé deux postulats (Po. 21.3015 et Po. 20.3931) exigeant des précisions sur certains aspects de la PA 22+. Les discussions pourront ainsi reprendre.<sup>20</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.06.2023  
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** a été **classé** suite à la **publication du rapport complémentaire** et du traitement de la Politique agricole 22+.<sup>21</sup>

## Champ d'action Commerce de détail dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3881)

### Lebensmittel

**POSTULAT**  
DATUM: 12.12.2022  
KAREL ZIEHLI

La commission des sciences, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé trois postulats pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire. Par le biais du Po. 22.3881, la commission souhaite **lutter**, en particulier, **contre le gaspillage du poisson et de la viande en entamant des discussions avec les commerces de détail** afin de proposer des solutions telles que la congélation, le don de ces produits ou encore une utilisation de la marge de manœuvre légale concernant la date de péremption. Le postulat a été accepté par 93 voix contre 87 et 1 abstention, alors que le Conseil fédéral et une minorité de la CSEC-CN appelaient à ne pas accepter ce texte, vu comme redondant après l'accord intersectoriel passé ce printemps, sous l'égide de la Confédération, avec certains des plus grands acteurs de ce domaine. Les fractions vertes, socialistes et vert'libérales ainsi que la moitié des élu.e.s du Centre ont soutenu le texte.<sup>22</sup>

# Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3882)

## Lebensmittel

POSTULAT  
DATUM: 12.12.2022  
KAREL ZIEHLI

La CSEC-CN a décidé de déposer trois postulats pour accélérer et renforcer la lutte contre le **gaspillage alimentaire**. Prenant acte du plan d'action du Conseil fédéral, diverses propositions ont donc été faites pour le compléter, dont la **mise en place**, dans le cadre du Po. 22.3882, **d'un organe de coordination** chargé de faire le lien entre les associations caritatives et les grands distributeurs pour la redistribution des denrées alimentaires périmées mais encore consommables. La chambre basse a accepté cette proposition à une majorité de 96 voix contre 87 et 1 abstention, donnant donc pour mission au Conseil fédéral d'analyser les opportunités qu'offrirait un tel organe. Les soutiens sont venus des fractions verte, socialiste et vert/libérale, avec l'appui de plus de la moitié des membres Centre. Les autorités ainsi qu'une forte minorité de la commission s'opposaient à ce texte, arguant qu'un accord intersectoriel a d'ores et déjà été trouvé avec plusieurs acteurs de la branche.<sup>23</sup>

# Lutter contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3880)

## Lebensmittel

POSTULAT  
DATUM: 12.12.2022  
KAREL ZIEHLI

Suite à une discussion approfondie sur le plan d'action de la Confédération contre le **gaspillage alimentaire**, faisant suite au Po. 18.3829, la CSEC-CN a décidé de déposer **trois postulats afin de renforcer la lutte contre ce problème**. Ces trois objets ont été pensés comme des compléments au plan d'action. La majorité de la commission estime, en effet, que les mesures prévues par le Conseil fédéral ne sont pas assez fortes et ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés, à savoir une réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici à 2030. Aujourd'hui, chaque habitant.e jette en moyenne 330 kilos de nourriture par année, comme rappelé par les deux rapporteuses de commission, Meret Schneider (verts, ZH) et Céline Weber (pvl, VD). Le premier postulat (Po. 22.3880) charge le Conseil fédéral de trouver des solutions de financement avec les associations caritatives et les commerces de détail pour la donation d'inventures alimentaires. En effet, si seuls 7 pour cent des inventures mis à disposition des associations sont redistribués, c'est en grande partie à cause des coûts de gestion générés par le stockage et la distribution des aliments. Le second postulat (Po. 22.3881) demande à l'exécutif d'examiner les différents moyens qui permettraient de réduire la destruction de denrées alimentaires, telles que la viande ou le poisson. Le troisième postulat (Po. 22.3882) se penche sur les opportunités qu'amènerait la création d'un organe de coordination qui se pencherait sur la date de péremption des produits et qui serait en contact régulier avec les détaillants. Une forte minorité s'est opposée en commission et devant la chambre du peuple à ces trois postulats, son représentant, Alois Huber (udc, AG) faisant remarquer qu'un accord intersectoriel a été signé avec des acteurs parmi les plus importants dans ce domaine, sous l'égide du DETEC. Cette convention a, selon la minorité, l'avantage de ne pas être contraignante, permettant une meilleure collaboration de toutes les parties prenantes. Par la voix de Simonetta Sommaruga, ministre de l'environnement, le Conseil fédéral s'est également appuyé sur cet accord pour justifier le caractère obsolète de ces postulats. Pourtant, tous trois ont été acceptés par la chambre basse, respectivement par 100 voix contre 73 (4 abstentions), 93 voix contre 87 (1 abstention) et 96 voix contre 87 (1 abstention).<sup>24</sup>

# Plus de régionalisme dans la restauration publique (Po. 21.4297)

## Lebensmittel

**POSTULAT**  
DATUM: 28.09.2023  
KAREL ZIEHLI

Alors que plusieurs textes sur le gaspillage alimentaire ont été acceptés, Meret Schneider (vert-e-s, ZH) continue l'offensive et souhaite que la **restauration publique** s'implique davantage sur cette question en **récupérant les légumes qui ne correspondent pas au calibrage imposé par la grande distribution**. Elle demande également aux autorités d'analyser dans quelle mesure la restauration collective publique pourrait utiliser plus de fruits et légumes régionaux. Soutenant cette dernière revendication, Alain Berset a toutefois expliqué que l'Administration fédérale est déjà allée de l'avant sur cette question en élaborant des standards de qualité pour la restauration collective et que deux guides pratiques sont en cours d'élaboration pour simplifier la mise en place d'une restauration plus durable. Le **postulat** a été **rejeté** par 111 voix contre 72 et 2 abstentions, les partis du centre rejoignant la droite sur cet objet.<sup>25</sup>

# Keine Vernichtung von konsumierbaren Fleischwaren im Detailhandel! (Mo. 22.3810)

## Lebensmittel

**MOTION**  
DATUM: 17.04.2024  
ANTOINE LÉVÊQUE

La conseillère nationale Meret Schneider (vert-e-s, ZH) a déposé une **motion** demandant au Conseil fédéral d'**interdire** aux commerces de détail de **détruire les produits carnés invendus**. Lorsqu'elle a quitté le **Conseil national**, cet objet a été repris par la conseillère nationale Christine Badertscher (vert-e-s, BE). En présentant cet objet à ses collègues du Conseil national, cette dernière a affirmé que la motion qu'elle défendait permettrait de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire. A cet égard, elle a fait savoir qu'une étude avait démontré que près de 5000 tonnes de viande étaient jetées chaque année en Suisse.

Prenant la parole pour défendre la position du gouvernement, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a tenté de convaincre les parlementaires de rejeter cet objet. Elle a ainsi indiqué que les objectifs que voulait atteindre la motionnaire étaient louables, mais que la méthode n'était pas la bonne puisque procéder sur la base d'une interdiction «empiéterait sur la liberté du commerce et de l'industrie ainsi que sur la garantie de la propriété». Pour le Conseil fédéral, seule une solution fondée sur des incitations est pertinente. La conseillère fédérale Baume-Schneider a, à cet égard, rappelé que le gouvernement avait lancé un plan d'action contre le gaspillage alimentaire en 2022, qui vise notamment à encourager les magasins à congeler la viande invendue. L'objet a été **rejeté** par 104 voix contre 82 et 2 abstentions. La minorité était principalement composée du PS, des vert-e-s et de la majorité des élu.e.s centristes.<sup>26</sup>

---

1) Lit. WWF; Medienmitteilung WWF vom 10.12.14; NZZ, 16.10.14  
2) BO CE, 2017, p. 303s; BO CN, 2017, p.1193; Rapport CEATE-CE du 19.01.17; Rapport CEATE-CN du 17.10.16; NZZ, 9.7.15; TG, 17.3.17  
3) Medienmitteilung WBK-NR vom 30.6.15; Medienmitteilung WBK-SR vom 15.10.15  
4) Bericht WBK-NR vom 17.11.16  
5) AB NR, 2017, S. 327 f.  
6) AB NR, 2017, S. 942; Organische Verluste aus der Lebensmittelindustrie in der Schweiz - ZHAW/BAFU - 2016; TG, 6.6.17  
7) AB SR, 2017, S. 798  
8) AB SR, 2017, S. 840; Initiative cantonale Soleure\_17.313\_Réduction des pertes de denrées alimentaires  
9) AB NR, 2018, S.521 ff.  
10) BO CN, 2018, p.2212; BO CN, 2019, p.51s  
11) Aktionsplan vom 6.4.22; Medienmitteilung Bundesrat vom 6.4.22  
12) Communiqué de presse OFEV du 29.4.19  
13) AB NR, 2019, S.1321  
14) AB SR, 2020, S. 161 ff.; Medienmitteilung SGK-SR vom 12.3.20  
15) BBI, 2024 831 (S. 28)  
16) AB NR, 2019, S.1935  
17) AB SR, 2020, S.977 ff.  
18) AB NR, 2021, S.23  
19) AB NR, 2021, S.490 ff. ; AB NR, 2021, S.502 ff. ; AB NR, 2021, S.511 ff. ; Communiqué de presse de la CER-CN du 02.02.2021  
20) Communiqué de presse CF du 23.06.22; Rapport CF du 22.06.22

- 21) FF, 2023 870 (p. 55)
- 22) AB NR, 2022, S.2281 ff.
- 23) AB NR, 2022, S.2281 ff.
- 24) AB NR, 2022, S.2281 ff.
- 25) AB NR, 2023, S.2064 f.
- 26) BO CN, 2024, p. 758 s.